



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2021

Portant sur les délégations données à la directrice générale du Crous concernant l'opération relative à la construction de la résidence Dumont d'Urville à Toulon

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2021 rappelant et détaillant le projet de construction d'une résidence étudiante à Toulon, ainsi que le montage financier associé,

Vu le projet de rapport d'expertise relatif à cette opération, présenté aux administrateurs en vue de sa transmission au recteur de région académique,

DECIDE

Article 1er :

Le contenu du rapport d'expertise est approuvé.

Article 2 :

La directrice générale du Crous de Nice Toulon est autorisée à transmettre le rapport d'expertise au recteur de région académique.

Fait à Nice, le 15 mars 2021

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 15
Membres présents : 13	Contre : 0
Membres représentés : 2	Abstention : 0
Votants : 15	